



## Avis au public

### SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS D'AUTAN

#### Enquête publique portant sur le schéma de cohérence territoriale du Pays d'Autan

Par arrêté en date du 30 avril 2010, le Président du Syndicat mixte du SCoT du Pays d'Autan a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le schéma de cohérence territoriale du Pays d'Autan du 31 mai 2010 au 5 juillet 2010.

Le Président du Tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Christian BAYLE, ingénieur de l'armement, en qualité de Président de la commission d'enquête, M. Jean-Marie DAUDET, urbaniste et Mme. Sandra TROUILHET, juriste, en tant que membres titulaires et M. Jean-Louis BRESSOLES, ingénieur en chef des TPE, retraité, comme membre suppléant.

**Les pièces du dossier**, ainsi que des **registres d'enquête** à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête sont déposés et consultables :

- au siège du Syndicat mixte du SCoT du Pays d'Autan et de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, Espace Ressources - Le Causse Espace d'entreprises à Castres, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h,
- au siège de la Communauté de communes du Sor et de l'Agout, Espace loisirs « Les Etangs », à Saïx, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h,
- au siège de la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré, mairie de Saint-Amans-Valtoret, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h,

et aux heures habituelles d'ouverture :

- à la mairie de Saint-Salvy de la Balme,
- à la mairie de Bout du Pont de l'Arn,
- aux mairies des communes de Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière,
- aux mairies des communes de Soual et Labastide-Rouairoux.

Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les dits registres ou les adresser par écrit à :

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique portant sur le schéma de cohérence territoriale du Pays d'Autan - Espace Ressources - Le Causse Espace d'entreprises - 81115 CASTRES cedex.

**En outre, les observations peuvent être reçues** par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête aux lieux, jours et heures suivants :

Le lundi 31 mai 2010 de 9h à 12h au siège du Syndicat mixte et de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, Espace Ressources - le Causse Espace d'entreprises 81115 CASTRES Cedex et de 14h30 à 16h30 à la Mairie de Saint-Salvy de la Balme, rue Albanie Moulis 81490 SAINT SALVY DE LA BALME.

Le Mercredi 9 juin 2010 de 10h à 12h aux services techniques de la Ville de Castres, 3 allées du Maréchal Juin - 81100 CASTRES et de 14h à 17h à la mairie de Mazamet, place Georges Tournier - 81200 MAZAMET.

Le Mardi 15 juin 2010 de 10h à 12h à la mairie d'Aussillon, Boulevard de la Mairie - 81200 AUSSILLON et de 14h à 17h au siège de la Communauté de communes du Sor et de l'Agout, Espace loisirs « Les Etangs » - 81710 SAIX.

Le lundi 5 juillet 2010 de 10h à 12h aux services techniques de la Ville de Castres, 3 allées du Maréchal Juin - 81100 CASTRES, et de 14h à 17h au siège de la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré à la mairie de Saint-Amans Valtoret, 1 rue de la Mairie 81240 SAINT-AMANS-VALTORET

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés aux mêmes lieux à l'issue de l'enquête.

